INFORMATIONS RENTREE



Tel: 02-51-51-61-31 stjo.ecole@wanadoo.fr

Site internet: antigny-stjoseph.fr

2019-2020



A CONSERVER

« L'encouragement est à l'enfant ce que l'eau est à la plante. » Roudolf Dreikurs

« Il n'y a jamais d'échec, il n'y a que des expériences. » Michel Claeys Bouvaert

Chers parents,

L'été touche à sa fin et avec lui emporte les vacances pour faire place à la rentrée des classes et ses nombreux documents. Je souhaite tout d'abord la bienvenue à toutes les familles et une bonne rentrée à tous.

Cette année, « l'école va s'intéresser à l'art ». Notre projet d'année, intitulé « A la découverte des arts », vise donc la connaissance par chacun des différentes formes d'art. Tout au long de l'année, les élèves pourront découvrir plusieurs formes d'art : le cirque, la danse, la musique, la littérature à travers les poésies et la bande dessinée, le théâtre, la peinture, la sculpture... Chaque classe présentera les activités qu'elle mettra en place dans l'année lors des réunions de rentrée.

Cette circulaire a pour objectif de rappeler à chacun le fonctionnement administratif, organisationnel et pédagogique de l'école. <u>Je vous invite à lire attentivement ce courrier, à le conserver</u> (il contient des informations valables toute l'année) et à nous <u>retourner les documents demandés au plus tard le lundi 9 septembre.</u>

L'équipe éducative

L'équipe enseignante se voit changée pour cette rentrée avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante, Mme Murielle Sarignac, pour la classe des PS-MS; et la décharge de direction le vendredi en GS/CP sera de nouveau assurée par Mme Elise Petit.

Isabelle GUENION : aide maternelleGéraldine PLAINEAU : entretien, cantine

Geneviève BOULAY : cantine

Comme pour l'an passé, nous bénéficierons dans notre secteur de la présence de deux enseignantes spécialisées, Claire Pineau et Pauline Delavaud. Ces deux postes de RA seront partagés entre toutes les écoles de notre secteur : Antigny, Saint Maurice des Noues, Breuil-Barret, Cheffois, La Châtaigneraie, La Tardière, Saint Hilaire de Voust, Menomblet, Saint Maurice le Girard et Saint Pierre du Chemin.

Des détails complémentaires pourront vous être communiqués lors des réunions de classes de vos enfants.

2. Effectifs.

Voici les effectifs par classe de cette année :

Nom de l'enseignante	Classe	Nombre d'élèves
Murielle Sarignac	PS-MS	25 à la rentrée puis 36 en fin d'année
Audrey Cabrillet Elise Petit	GS-CP	14
Charlène Rivière	CE1-CE2	20
Margaux Brenon	CM1-CM2	23

3. Horaires de classe.

La classe commence à 9h00 et se termine à 16h30. Les textes officiels demandent aux écoles d'accueillir les élèves à partir de 8h50. Nous autorisons 8h45. **CEPENDANT AUCUN ENFANT NE DOIT RENTRER AVANT 8H45** dans la cour, cela pour des questions d'assurance. En dehors de ces heures, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou doivent être inscrits à l'Accueil Périscolaire. Le matin, à l'arrivée, les enfants vont directement dans les classes sans traîner sur la cour.

Il est demandé que les enfants qui mangent chez eux ne reviennent qu'à partir de 13H pour les PS-MS et 13h15 pour les élèves à partir de la GS. Le soir, la sortie des classes est à 16h30. Si vous prévoyez du retard pour venir chercher votre enfant, veuillez donc avertir Mme Peggy GELOT, directrice du service périscolaire (Tél. 09.63.08.37.28).

Horaire des jours de classe :

Matin: 9H – **12H** pour les élèves de PS-MS

9H – **12H15** pour les élèves à partir de la GS

Après-midi: 13H15 – 16h30 pour les élèves de PS-MS

13H30 – 16H30 pour les élèves à partir de la GS

<u>La ponctualité est indispensable</u>, les retards gênant la mise en route des activités, ceci même dans les classes maternelles. **Un billet de retard** se trouvant dans le carnet de liaison vous sera demandé.

4. Calendrier scolaire: Calendrier scolaire année 2019-2020 (Zone B)

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre	
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 18 octobre (après la classe) au lundi 4 novembre	
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier	
Vacances de février	Du vendredi 14 février au lundi 2 mars	
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril au lundi 27 avril	
<u>Fériés</u>	- Vendredi 1 ^{er} mai	
	- Vendredi 8 mai	
	- jeudi 21 mai et vendredi 22 mai : Ascension - lundi 1 ^{er} juin : Pentecôte	
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet	

Ce calendrier est prévisionnel sous réserve de modifications possibles en fonction des directives ministérielles.

Les vacances débutent après la classe, le soir des jours indiqués et la classe reprend le matin des jours indiqués.

5. Rencontres avec l'enseignant

Classe de	Date	
Murielle Sarignac	Mardi 24 septembre	
Audrey Cabrillet	Lundi 9 septembre	
Charlène Rivière	Jeudi 19 septembre	
Margaux Brenon	Mardi 17 septembre	

Il est important qu'enseignants et parents puissent se rencontrer pour évoquer la scolarité des enfants.

Des réunions sont prévues en début d'année par classe pour permettre aux parents de comprendre la spécificité de chaque classe et de répondre à certaines questions. <u>Toutes ces réunions</u> débutent à 19h30 et se terminent vers 21h.

En dehors de ces réunions, n'hésitez pas à <u>prendre rendez-vous</u> avec l'enseignante de votre enfant pour une rencontre après la classe.

6. Absence des enfants

Les élèves possèdent un carnet de liaison pour faciliter la communication entre l'école et la famille. Nous vous rappelons que <u>les absences, retards, rendez-vous extérieurs... sont à noter dans ce cahier.</u> Toutes les absences pour vacances sur temps scolaire ou absences non motivées <u>devront nous être signalées par un écrit de votre part</u> et seront transmises à Madame Boudeau Inspectrice de L'Education Nationale qui prendra les mesures nécessaires.

Lorsque votre enfant est malade, a de la fièvre, il est préférable qu'il reste « au chaud » pour guérir plus vite et prévenir une rechute. <u>L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments.</u> S'il prend un traitement, c'est vous qui venez lui donner à midi.

Les enfants font leur rentrée, les poux aussi, pensez-y!

7. Rétributions

Le bureau de l'OGEC les a arrêtées pour la présente année scolaire. Les voici donc :

PS-GS : 27 € / mois CP au CM2 : 28 € /mois.

<u>Ces rétributions servent aux frais de l'école : électricité, chauffage, entretien des locaux, rémunération du personnel...</u>



L'augmentation des rétributions s'explique par un décret voté sur le plan national concernant le nouveau statut des chefs d'établissements du premier degré qui a pris effet le 1^{er} septembre 2017, ayant pour conséquence une revalorisation du salaire des chefs d'établissement du 1^{er} degré mis à la hauteur des chefs d'établissements du 2nd degré qui ont les mêmes missions et responsabilités.

Vous recevrez aussi courant septembre une facture détaillée par classe pour les fournitures de rentrée.

8. <u>Documents à renvoyer pour le 9 septembre</u>

Comme chaque année vous voudrez bien, pour chaque enfant, remplir les papiers suivants :

- Fiche de renseignements
- Les règlements école et cantine
- Le contrat de scolarisation
- Assurance scolaire
- Un RIB pour nous permettre de préparer un mandat SEPA pour le prélèvement automatique <u>pour les nouveaux élèves et si changement</u> bancaire (**pour simplifier le travail du trésorier bénévole**!)
- Le document APEL: l'adhésion de 21€/an/famille permettra une prise en charge par l'APEL de 50% du coût des voyages scolaires / sans adhésion, l'APEL ne prendra que 10% du coût du voyage.



Le règlement de 20€ pour la catéchèse (compléter les 2 feuilles d'inscription) ou le règlement de 20€ la culture chrétienne (cocher la case correspondante dans la fiche de renseignements) à l'ordre de l'OGEC.

9. Assurances scolaires

Votre enfant doit être couvert en assurances "RESPONSABILITE CIVILE" et "GARANTIE INDIVIDUELLE" pour toutes les activités scolaires (classe de découverte, journées sportives, piscine, etc...). Si vous possédez déjà ces garanties, vous nous adressez une attestation de votre assureur.

Nous vous proposons un formulaire pour vous couvrir auprès du <u>GROUPAMA</u> où il vous faudra choisir au moins la formule "Minimale" qui vous couvrira pour toutes les activités scolaires organisées à ou en-dehors de l'école (feuille jointe à remplir complètement : la moitié à renvoyer à l'école, l'autre moitié à votre banque). N'hésitez pas à nous demander le formulaire si vous le souhaitez.

10. Cantine.

Le prix des repas pour l'année 2019-2020 sont les suivants.

Pensionnaire occasionnel : 3,40 € Pensionnaire régulier : 3,25 € Si 3 enfants ou plus : 3,10 €

Comme les années passées, le traiteur qui intervient auprès de notre école, Restoria, nous demande de prévoir à l'avance les repas qui seront servis. L'inscription occasionnelle ne sera donc sans doute plus possible, il va vous falloir prévoir les jours où votre enfant mangera à la cantine en remplissant un planning prévisionnel pour l'année.

11. Sécurité.

Comme l'année dernière, quelques consignes de sécurité à l'abord de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les **passages piétons** pour traverser.
- Ils descendent de leur vélo quand ils franchissent la grille de l'école et non pas à la moitié de la cour.

Le port du casque est obligatoire! Tout enfant qui vient et qui repart de l'école en vélo se doit de porter un casque. Nous n'autoriserons pas les enfants à quitter l'école en vélo s'ils ne sont pas porteurs du casque. Ils devront alors repartir à pied et laisser leur vélo à l'école.

La circulation ne s'effectue que dans un sens à l'entrée et la sortie de l'école. Les parents des élèves de PS-MS sont autorisés à venir conduire leur enfant en classe. Cependant, ils attendent dans le couloir lors de la sortie, c'est l'enseignante qui leur ouvre la porte de la classe.

Tout objet de valeur ou jeu emporté à l'école est fortement déconseillé. <u>Nous nous dégageons de toute</u> <u>responsabilité en cas de perte ou de vol.</u>

12. Divers

- a. Nous conservons le fait que les enfants, à partir de la grande section, devront vouvoyer les adultes de l'école : enseignants et personnels de service.
- b. L'OGEC et l'APEL sont en attente de parents prêts à s'investir pour l'école. N'hésitez pas à contacter Gregory CIBARD (président OGEC) ou Adeline SUBILEAU (présidente APEL) si vous êtes intéressés.
- c. Adresse du site de l'école : http://antigny-stjoseph.fr
 Essayez de prendre l'habitude de le consulter régulièrement. Nous allons, de notre côté, tenter de l'alimenter et le mettre à jour fréquemment.

d. Pour éviter une utilisation excessive de papier et dans le respect de notre environnement, nous communiquerons davantage et le plus possible par mail, <u>nous vous demandons de nous communiquer votre adresse mail via la fiche de renseignements</u> afin que nous puissions vous faire parvenir toutes les informations ou mots par mail. Toutes les informations seront aussi disponibles sur le site internet de l'école. Merci pour votre compréhension.

Dates des fêtes de l'année scolaire 2019-2020

Ecole St Joseph - ANTIGNY

- Assemblée Générale de l'école : date à définir

- Opération Jus de pomme : 5 octobre 2019

- Portage des repas : 19 octobre 2019

- Récupération papier (benne) : 23 novembre 2019

- Fête de l'école / Arbre de noël : 15 décembre 2019

- Portes ouvertes de l'école : date à définir

Opération Pizzas : date à définirMarche de l'école : 28 mars 2020

- Récupération papier (benne) : 16 mai 2020

- Kermesse de l'école : 28 juin 2020

Comme l'an passé, pour le bon déroulement de la kermesse de l'école, nous vous informons que tous les parents seront sollicités pour tenir une permanence à un stand de la kermesse. Un planning vous sera communiqué en temps voulu avec des créneaux de présence. Vous devrez assurer la permanence pour laquelle vous serez inscrit. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devrez trouver vous-même un remplaçant.

En espérant que toutes ces précisions vous soient utiles, l'équipe éducative et moi-même vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Le chef d'établissement, Mme Cabrillet Et toute l'équipe éducative

BONNE RENTREE & TOUS



